

Le Rwanda et le Kenya signent un traité d'extradition

APA, 01-10-2009 Kigali (Rwanda) - Le Rwanda et le Kenya ont signé mercredi, un traité d'extradition pour les crimes relatifs au génocide et les crimes contre l'humanité, le blanchiment d'argent, le terrorisme et les crimes transfrontaliers, appris APA. Le traité signé entre les Procureurs Généraux Amos Wako du Kenya et Tarcisse Karugarama du Rwanda vient remplacer celui signé en 1990.

Selon Karugarama, la justice est une condition préalable à la promotion des droits de l'homme dans une région qui est menacée par divers foyers de tension, ajoutant qu'il est de l'obligation des gouvernements, de renforcer la paix dans la région. Amos Wako du Kenya a noté que des traités similaires existent dans d'autres communautés économiques que la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC). Cependant, l'Afrique de l'Est traîne les pas en termes de renforcement de la justice et d'instruments de paix, a-t-il fait remarquer. « Le traité va aider à maintenir un suivi étroit des criminels à travers les frontières, ce qui reste à faire est d'avoir la technologie appropriée pour la mise en œuvre », a-t-il ajouté. Le traité contribuera à l'arrestation des fugitifs du génocide Rwandais qui continuent à se terrer au Kenya, car selon Wako, le Kenya a déjà remis le plus grand nombre de personnes soupçonnées de génocide au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) basé en Tanzanie par rapport aux autres pays d'Afrique orientale. Le Kenya est le premier pays d'Afrique orientale à avoir signé un traité d'extradition avec le Rwanda, alors que ceux avec le Burundi et l'Ouganda sont en de finalisation. D'autre part, le Kenya a signé des traités similaires avec d'autres pays d'Afrique orientale à l'exception du Burundi.